



# Fiche de réservation

À déposer en mairie annexe avant le **29 avril 2017**, cette fiche doit être accompagnée d'un chèque de 30 € à l'ordre de *RF accueil citoyenneté* et de la notification de la Caisse d'allocations familiales concernant l'Aide aux vacances enfants, si vous en disposez.

Remplir une fiche par enfant. D'autres fiches peuvent être retirées à l'hôtel de ville, en mairie annexe, ou être imprimées depuis [www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr)

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Age : .....

Responsable légal de l'enfant : parents – père – mère – tuteur *(rayer les mentions inutiles)*

Date de naissance du responsable légal\* : .....

Situation familiale : marié(e) – divorcé(e) – séparé(e) – union libre – veuf/ve – célibataire  
*(rayer les mentions inutiles)*

N° d'allocataire CAF : ..... N° de dossier famille : .....

Nom du père : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile et/ou portable : ..... / .....

E-mail : .....

Nom de la mère : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile et/ou portable : ..... / .....

E-mail : .....

Choix du séjour 1 : .....  Juillet  Août

Choix du séjour 2 : .....  Juillet  Août

 Option pour **"Auvergne à la carte"** : .....

Souhaite partir avec :

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Votre enfant a-t-il participé à un séjour organisé par la ville de Jouy-le-Moutier en 2016 ?

Oui : Nom du séjour : .....  Non

\* Renseignement demandé pour faciliter le traitement informatique en cas d'homonymie.

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance des conditions générales et règlement des séjours vacances.

Date : ..... Signature : .....



# Réservation jusqu'au 29 avril 2017

## FICHE DE RÉSERVATION

Remplir une fiche de réservation par enfant.

D'autres fiches peuvent être retirées auprès du service enfance et de la mairie annexe, ou imprimées depuis le site [www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr) / [portail-jouy-le-moutier.ciril.net](http://portail-jouy-le-moutier.ciril.net)

## RÉSERVATION

Déposer ou adresser par courrier la fiche de réservation, au plus tard le **29 avril**, en mairie annexe.

Joignez-y :

- les 30 € de frais d'inscription (règlement par chèque libellé à l'ordre de *RR accueil citoyenneté* ou sur place en espèces). En cas de désistement ou d'annulation, ils resteront acquis à la commune.
- la notification de la Caisse d'allocations familiales (CAF) concernant l'Aide aux vacances enfants (AVE).

Le service enfance vous confirmera par courrier l'inscription de votre enfant à un des séjours que vous avez choisis. L'attribution des places dans les différents séjours tiendra compte des critères prioritaires suivants :

- premier départ en séjour de l'enfant
- regroupement d'une fratrie
- enfant n'ayant pas obtenu son premier choix l'année précédente.

# Confirmation du 9 au 19 mai 2017

La confirmation de l'inscription est obligatoire :

**Présentez-vous en mairie annexe avec votre courrier pour confirmer votre inscription et payer la première mensualité. Un échéancier vous sera proposé pour le règlement.**

## DOCUMENTS À FOURNIR :

- le courrier de confirmation adressé par le service enfance
- le livret de famille
- la notification de la CAF concernant l'AVE (renseignements au 0 810 25 95 10)
- les chèques ou espèces nécessaires au règlement du séjour
- les chèques-vacances ANCV
- les participations des comités d'entreprise.

## RÉDUCTION :

Remise de 10 % accordée à partir du 2<sup>e</sup> enfant (calculée sur la moyenne du montant total des séjours).

Pour tout cas particulier, le Centre communal d'action sociale (CCAS) est à votre écoute.

**Tél. 01 34 43 94 40**

**Un dossier d'inscription vous sera remis par la mairie annexe lors du règlement.**

**Une fois complété, remettez-le ou envoyez-le par courrier au service enfance, au plus tard le 20 mai.**

En cas de non restitution du dossier à cette date, l'inscription de votre enfant pourra être annulée au profit d'un autre enfant inscrit en liste d'attente.

**Les éléments demandés sont indispensables au bon déroulement du séjour de votre enfant, voire impératifs pour les pièces réglementaires (fiche sanitaire, certificat médical datant de moins de 3 mois à la date du départ, brevet ou test de natation pour certains séjours, carte d'identité).**

**Par ailleurs, en cas d'autorité parentale non partagée (séparation, divorce), joignez au dossier d'inscription les justificatifs nécessaires.**